

PASSEPORT ETUDIER A L'ÉTRANGER

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

Service Relations Internationales - ULCO
1, place de l'Yser – BP 1022, 59375 Dunkerque Cedex 1
Téléphone : +33 (0)3 28 23 74 26 / Fax : +33 (0)3 28 23 74 20
relint@univ-littoral.fr

SOMMAIRE

I. La période d'études à l'étranger

1. Pourquoi partir étudier à l'étranger ?
2. Qu'est-ce que la mobilité étudiante ?
3. Les programmes d'échanges
4. Où partir ?
5. L'information préalable à l'échange
6. La candidature
7. La sélection
8. La rédaction du contrat d'études
9. Les formalités d'inscription
10. Encadrement de l'étudiant
11. La reconnaissance académique
12. L'E.C.T.S
13. Les aides possibles
14. Calendrier de préparation d'une mobilité
 - Premier semestre
 - Second semestre
15. Qui contacter ?

II. Faire un stage à l'étranger

1. Pourquoi faire un stage à l'étranger ?
2. Calendrier de préparation de stage à l'étranger

Chers étudiants,

Vous souhaitez partir étudier ou effectuer un stage en entreprise ?
Ce passeport a pour but de répondre aux différentes questions que vous vous posez.

I. La période d'études à l'étranger

1 - Pourquoi partir étudier à l'étranger ?

Quels que soient vos futurs choix professionnels, vous devrez maîtriser au moins une langue étrangère.

Partir à l'étranger vous permet incontestablement d'acquérir cette maîtrise de la langue mais également de vous familiariser avec d'autres cultures et de vous ouvrir sur le monde.

Chaque année, des centaines d'étudiants partent à l'étranger pour à la fois améliorer leurs compétences linguistiques et valider leur séjour à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour cela, l'Université du Littoral Côte d'Opale possède de nombreux partenariats et des programmes d'échanges avec des universités étrangères.

2 - Qu'est ce que la mobilité étudiante ?

La mobilité des étudiants se caractérise par une coopération entre des Universités de divers pays.

Ces Universités créent des conditions d'accueil idéales pour les étudiants qui désirent y suivre des cours.

3 - Les programmes d'échanges :

ERASMUS : Pour un séjour d'études dans une Université européenne partenaire de l'ULCO.

CREPUQ : Pour un séjour d'études dans une Université québécoise (les établissements participants sont sur le site : <http://crepuq.qc.ca>)

CONVENTION D'ECHANGES : Pour un séjour d'études dans une Université partenaire de l'ULCO.

4 - Où partir ?

Pour connaître les partenaires de l'ULCO, rendez-vous sur le site web de l'Université : <http://www.univ-littoral.fr/international/partenariats.htm>

5 - L'information préalable à l'échange

L'étudiant désirant partir étudier à l'étranger doit s'informer sur les partenariats existants et les cours qu'il souhaiterait suivre au sein de l'Université étrangère.

Il peut rencontrer Sophie CARPENTIER ou Naima CHIQUI (voir dates de permanences sur les sites, page 6).

Après avoir obtenu les renseignements nécessaires, il s'adresse à l'enseignant chargé des relations internationales pour savoir si un échange est possible et définir la formation qu'il peut suivre dans l'Université choisie.

6 - La candidature

Si l'échange envisagé est possible, l'étudiant peut se porter candidat. Il doit pour cela satisfaire certaines conditions :

- être inscrit à l'ULCO, en 2ème année de Licence minimum
- acquitter les frais de scolarité à l'ULCO
- avoir une connaissance suffisante de la langue du pays choisi
- avoir reçu l'autorisation du responsable de formation et avoir signé un contrat d'études.

Sa candidature devra être présentée à l'enseignant chargé des relations internationales au début du mois de mars pour Erasmus ou début février au plus tard pour le programme CREPUQ pour être examinée et sera essentiellement appréciée sur la base du niveau de langue du candidat et sur sa motivation.

7 - La sélection

L'enseignant chargé du partenariat dans la formation sélectionne le candidat, estime si l'étudiant est apte à effectuer un séjour prolongé à l'étranger.

Pour pouvoir partir, les candidats sélectionnés devront cependant réussir l'année universitaire en cours.

8 - La rédaction du contrat d'études

Le contrat d'études est la base de l'échange. Il contient avant le départ de l'étudiant le détail des cours qu'il suivra dans l'Université d'accueil. Il sera signé par le président de jury et l'enseignant chargé du partenariat dans la formation du candidat.

9 - Les formalités d'inscription

Les droits d'inscription restent perçus par l'ULCO pour ses étudiants partis à l'étranger dans le cadre de partenariat.

Un étudiant Erasmus est en droit « de ne pas devoir payer de frais à l'université d'accueil, ni pour les cours, ni pour l'inscription, ni pour les examens, ni pour l'accès aux laboratoires et bibliothèques, tout au long de son séjour Erasmus » (extrait de la charte des étudiants Erasmus).

10 - Encadrement de l'étudiant

A l'étranger, l'étudiant sera aidé par l'université d'accueil en ce qui concerne par exemple la recherche de logement et les cours de langue, mais il reste attaché à l'ULCO, notamment pour les bourses nationales et son diplôme.

11 - La reconnaissance académique

A la fin de la période d'études à l'étranger, l'Université d'accueil fournira à l'étudiant un certificat confirmant que le programme convenu dans le contrat d'études a été suivi, ainsi qu'un relevé des résultats.

Si les examens, ou ce qui en tient lieu, ont été réussis, la période d'études à l'étranger fera l'objet d'une reconnaissance académique complète.

En d'autres termes, l'ULCO reconnaîtra que la période d'études à l'étranger (y compris les examens ou toute autre forme d'évaluation) remplace une période d'études comparable en France, même si le contenu des cours est différent.

12 - L'E.C.T.S.

Pour mieux apprécier les résultats entre les différentes Universités et vous garantir la reconnaissance académique, l'Union Européenne a mis en place un système appelé ECTS (European Credit Transfer System).

Ce système permet de transférer plus facilement les notes et résultats académiques d'un établissement à l'autre puisqu'il y a une relative harmonisation des notations.

Il permet aussi une meilleure information sur les programmes d'études à l'étranger, un accès plus facile aux enseignements des Universités étrangères.

L'ECTS sera appliqué dans votre contrat d'études. Cela correspond au nombre de crédits par matière choisie.

13 – Les aides possibles :

(Voir tableaux de bourses pour études et stages à l'étranger)

14 – Calendrier de préparation d'une mobilité

Premier semestre (septembre à décembre) :

- Choix du pays en fonction de vos projets personnels et professionnels, de vos compétences linguistiques ;
- Découverte des partenaires de l'ULCO, sur Internet.
Il est notamment conseillé de consulter le site internet <http://www.iris.siu.no/>.
En effet, IRIS est une base de données alimentée par d'anciens étudiants Erasmus.
- Commencer à vous perfectionner dans la langue du pays d'accueil
- Ne pas manquer la réunion d'informations annoncée par affichage

Second semestre :

Janvier :

- Choix de l'Université d'accueil ; il est conseillé de faire plusieurs choix, les places étant limitées
- Prendre contact avec l'enseignant correspondant des Relations Internationales de votre formation
- Pour les étudiants candidats au CREPUQ, s'inscrire par Internet et remettre le dossier complet au service des Relations Internationales.

Mars :

- Dépôt des dossiers de candidature auprès des correspondants des Relations Internationales

Avril/Mai :

- Elaboration du contrat d'études avec l'enseignant correspondant ; choix des cours dans l'université d'accueil et informations complémentaires sur l'établissement d'accueil (pour les étudiants participant au CREPUQ, le contrat d'études aura déjà été fait car nécessaire à la constitution du dossier).

Juin/Juillet :

- Constitution du dossier administratif
- Pour les étudiants participant au programme CREPUQ et ceux partant hors Union Européenne, faire les démarches auprès de l'ambassade

du pays d'accueil pour l'obtention du visa (à commencer dès réception de la lettre de confirmation de l'université d'accueil).

Septembre :

- Inscription à l'ULCO
- Pour les étudiants partant dans un pays de l'Union Européenne, effectuer les démarches pour obtenir la carte européenne d'assurance maladie (voir avec votre sécurité sociale étudiante et / ou le site <http://www.ameli.fr>). Il est conseillé de prendre une assurance « Erasmus » auprès d'une mutuelle étudiante.
- Pour les étudiants participant au CREPUQ, la couverture sociale au Québec est différente. Vous devrez remplir le formulaire SE401-Q106.
- Pour les étudiants partant hors Union Européenne, s'informer auprès de la Sécurité Sociale sur une éventuelle assurance complémentaire à souscrire.
- Prévenir le service Relations Internationales, notamment si vous avez changé d'adresse
- Prévenir l'université d'accueil sur la date de votre arrivée, si vous n'avez pas reçu de lettre d'accueil.
- Effectuer l'inscription consulaire auprès du consulat de France dans le pays d'accueil

15 – Qui contacter ?

Ville	Responsable enseignant	E-mail	Permanences sur les sites
Boulogne/ Mer	Imelda Elliott	Imelda.Elliott@univ-littoral.fr	Sophie CARPENTIER Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi (sophie.carpentier@univ-littoral.fr)
Calais	Anne Wagner	Anne.Wagner@univ-littoral.fr	Naima CHIQUI Lundi et vendredi (naima.chiqui@univ-littoral.fr)
Dunkerque	Pierre Macaigne	Pierre.macaigne@univ-littoral.fr	Naima CHIQUI Mardi, mercredi et jeudi
Saint-Omer	Séverine Bouteiller	Severine.bouteiller@laposte.net	

BOURSES POUR ETUDES A L'ETRANGER

II. Faire un stage à l'étranger

1 - Pourquoi faire un stage à l'étranger ?

Comme pour la période d'études, le stage permet d'acquérir une meilleure maîtrise de la langue et également de découvrir une autre organisation du monde du travail.

Il permet d'enrichir votre vocabulaire avec des termes plus techniques, qui pourront s'avérer très utiles dans votre futur emploi, notamment si celui-ci est tourné vers l'international.

2 – Calendrier de préparation de stage à l'étranger

Septembre :

- Rechercher les adresses des entreprises à l'étranger, commencer à prospecter les entreprises. Vous pourrez trouver des adresses d'entreprises en consultant le Kompass International à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Janvier :

- Retirer les conventions de stage à l'étranger auprès de votre secrétariat pédagogique.
- Pour les étudiants qui effectuent leur stage hors Union Européenne, commencer les démarches pour l'obtention du visa (notamment pour ceux dont le stage commence en mars/avril).
- Si vous effectuez votre stage dans un pays de l'EEE ou en Suisse, faites la demande de carte européenne d'assurance maladie auprès de votre organisme d'assurance maladie.
Si vous effectuez votre stage dans une entreprise au Québec, faites la demande du formulaire SE401-Q104 à votre organisme d'assurance maladie et faites la compléter par l'ULCO.

Nous vous conseillons également de prendre une assurance rapatriement complémentaire.

Vous trouverez toutes les informations relatives à la couverture sociale à l'étranger, ainsi que d'autres informations utiles, lors du retrait des conventions de stage au secrétariat pédagogique de votre formation.

▪ Bourse ERASMUS :

Durée du séjour	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
De 3 à 12 mois	De la licence 2 au Doctorat inclus	Pays participants au programme ERASMUS : Pays membres de l'UE, Islande, Norvège, Liechtenstein et Turquie	-Participer au programme ERASMUS -Pas de conditions de ressources -Avoir la nationalité d'un des pays participants au programme -Etre inscrit dans un diplôme national	150€ / mois (chiffre 2009-2010) En 3 versements : décembre, mars et juin

▪ Complément Erasmus du Conseil Général du Nord :

Durée du séjour	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
De 3 à 12 mois	De la licence 2 au doctorat inclus	Pays participants au programme ERASMUS : Pays membres de l'UE, Islande, Norvège, Liechtenstein et Turquie	- Etre domicilié dans le département et y être rattaché fiscalement - Participer au programme Erasmus - Sous conditions de ressources (le plafond étant cependant plus élevé que la bourse sur critères sociaux du CROUS)	91.50€ / mois 2 versements : 1 ^{er} versement à la validation du dossier par le Conseil Général, 2 nd versement au retour (sur présentation d'une attestation de séjour)

▪ **Bourse Blériot (Conseil Régional Nord Pas-de-Calais)**

Durée du séjour	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
De 13 semaines à 6 mois	De la licence 2 au Master 2 Pro inclus	Toutes destinations	- Ne pas bénéficier du Complément de Mobilité du Ministère - Etre inscrit dans un diplôme national	389€ / mois Un seul versement

▪ **Aide au voyage (Conseil Régional Nord Pas-de-Calais)**

Durée du séjour	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
Minimum de 3 mois	De la licence 2 au Master 2 inclus	Uniquement hors Union Européenne	- Etre boursier sur critères sociaux du CROUS - Avoir son domicile fiscal (ou celui des parents) en région Nord Pas-de-Calais	Forfait de 200€ en un seul versement

▪ **Complément de mobilité du Ministère :**

Durée du séjour	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
De 2 à 9 mois	De la licence 2 au Master 2 inclus	Toutes destinations	- Etre boursier sur critères sociaux du CROUS / bénéficiaire de l'aide d'urgence du CROUS - Etre inscrit dans un diplôme national	400€ / mois Versement tous les mois, sauf les 3 premiers mois (septembre, octobre et novembre) qui seront versés en une seule fois fin novembre (même principe que le versement de la bourse du CROUS)

BOURSES POUR STAGE A L'ETRANGER

▪ Bourse Blériot (Conseil Régional Nord Pas-de-Calais)

Durée du stage	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
De 13 semaines à 6 mois	De la licence 2 au Master 2 Pro inclus	Toutes destinations	- Etre inscrit dans un diplôme national - Ne pas bénéficier du Complément de Mobilité du Ministère	389€ / mois Un seul versement

▪ Aide au Voyage (Conseil Régional Nord Pas-de-Calais)

Durée de stage	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
Minimum 3 mois	De la licence 2 au Master 2 inclus	Toutes destinations	- Etre boursier sur critères sociaux du CROUS - Avoir son domicile fiscal (ou celui des parents) en région Nord Pas-de-Calais)	Forfait 200€ en un seul versement

▪ Complément de mobilité du Ministère

Durée de stage	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
De 2 à 9 mois	De la licence 2 au Master 2 inclus	Toutes destinations	- Etre boursier sur critères sociaux du CROUS / bénéficiaire de l'aide d'urgence du CROUS - Stage non rémunéré - Etre inscrit dans un diplôme national	400€ / mois Versement tous les mois, sauf les 3 premiers mois (septembre, octobre et novembre) qui seront versés en une seule fois fin novembre (même principe que le versement de la bourse du CROUS)

▪ Bourse Erasmus Stage

Durée du stage	Niveau	Destinations	Conditions	Montant
De 3 à 12 mois	De la licence 1 au Doctorat inclus	Pays participant au programme Erasmus : pays membres de l'Union Européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein et Turquie	- Avoir la nationalité d'un des pays participant au programme - Etre inscrit dans un diplôme national	400€ / mois